

Séance du 12 JUIN 2019

Membres en exercice :	15
Présents :.....	10
Votants :	14
Pour :	14
Contre :	0
Abstention :	0

--- L'an deux mille **DIX-NEUF**
le **12 juin à 18H15**

le conseil municipal de la commune d'AUBIGNOSC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Monsieur René AVINENS, Maire.

--- Date de la convocation : 05 juin 2019

DCM N° 24/2019

Membres présents : Mmes & MM. **AVINENS René, ROBERT Frédéric, TURCAN Nicole, DELMAERE Christian, LERDA Serge, ALBERT Patrice, WALLON Muriel, LATIL Yves, WEBER Hélène et VILLETTE Christelle.**

5 Absent(s) excusé(s) : **MACCARIO Fabrice, ALBERT JUESTZ Françoise, FAURE Michel, WALCZAK Franck et BERTOU Christel.**

4 Pouvoir(s) : **MACCARIO Fabrice à DELMAERE Christian, FAURE Michel à TURCAN Nicole, WALCZAK Franck à René AVINENS et BERTOU Christel à LERDA Serge**
Secrétaire de séance : Frédéric ROBERT

Envoyé en préfecture le 19/06/2019

Reçu en préfecture le 19/06/2019

Affiché le

ID : 004-210400131-20190612-201924REGION1-DE

**OBJET : ORGANISATION DU TRANSPORT SCOLAIRE
SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA REGION**

----Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal les délibérations N°11/2017 du 20 février 2017 et n°58/2018 du 07 novembre 2018 à l'issue desquelles la commune est devenue « organisateur de second rang » pour le compte de la Région ; elle assure la gestion administrative du transport scolaire du RPI Aubignosc/Châteauneuf val Saint Donat.

--- Le Conseil Régional, depuis la loi NOTRé, exerce la compétence « transports scolaires. Une convention pour l'organisation des transports scolaires a été signée. Cette convention arrivant à expiration, un projet a été transmis par la Région pour la période des rentrées 2019 à 2028.

----Ce document a été transmis pour information à chaque conseiller avant la réunion pour prise de connaissance.

--- Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

* **PREND ACTE** de ce projet de convention

* **APPROUVE** le contenu de ce document

* **AUTORISE** le maire à signer la convention à intervenir ainsi que tous documents se rapportant à l'organisation du transport scolaire.

--- Fait et délibéré à AUBIGNOSC, les jour, mois et an que dessus.

Le maire,

René AVINENS

